



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
18/08/2023

Date d'affichage
19/08/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2023-58 : COTISATION 2023 A L' ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES ARDENNES.

Le Conseil Municipal,

Décide de cotiser à l'association des Communes Forestières des Ardennes pour l'année 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire,

